

Attention Arnaque !



LIVRET D'ÉPARGNE - CONTRAT D'INVESTISSEMENT**CE BULLETIN EST À RETOURNER À NATIXIS S.A****SOUSCRIPTEUR**

Tous les champs sont obligatoires. À défaut, votre Bulletin d'adhésion ne pourra être accepté et vous sera retourné. Vous devez joindre la copie recto-verso d'une pièce officielle d'identité, en cours de validité avec photographie et mentions lisibles.

 Monsieur Madame

Nom _____ Prénom _____

Nom de naissance _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Situation familiale Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) Union libre Pacsé(e) Marié(e)

Date de naissance _____ Ville de naissance _____ Code postal de naissance _____

Nationalité France Union européenne Pays hors Union Européenne (préciser) _____**MONTANT DE L'ADHÉSION**Montant total du versement initial _____ €

(Somme en toutes lettres)**Mode de paiement :**

Aucun paiement ne doit être effectué avant la confirmation du service financier de – Natixis S.A. Le versement s'effectue par virement bancaire SEPA.

Que signifie SEPA ?

SEPA signifie « Single Euro Payments Area ». Il s'agit d'un espace unique de paiement en Euro qui permet d'effectuer des virements standards ou instantanés entre les pays de la zone SEPA. L'espace SEPA(ou zone SEPA) comprend les 27 pays membres de l'Union européenne. Afin de réguler et de contrôler les flux financiers, la Banque Centrale Européenne et la Banque de France mettent à disposition des comptes bancaires pour la réception des fonds investis par les souscripteurs de produits financiers chez Natixis S.A.

Ces comptes bancaires sont gérés et pilotés par un cabinet d'audit et commissariat aux comptes, chargé de vérifier l'origine des fonds. Après vérification, les fonds sont transférés au groupe Natixis S.A.

Le Commissaire aux Comptes(CAC) est un auditeur légal et externe à l'entreprise. Il intervient pour vérifier la sincérité et la conformité des données financières de l'entreprise avec les normes en vigueur. La mission du commissaire aux comptes est d'intérêt général puisqu'il est à même de certifier les comptes annuels d'une entreprise pour l'administration fiscale et pour l'État. Natixis S.A se réserve le droit d'encaisser tout règlement dans la zone SEPA uniquement auprès des banques réglementées par la Banque Centrale Européenne.

Ce feuillet fait partie intégrante d'un ensemble de 3 pages dont la 3^{ème} page comporte la signature de l'Adhérent. L'ensemble du document a été réalisé et complété en une version, imprimée et remise en trois exemplaires identiques.

Paraphe



40181 700982

MONTANT DE L'ADHÉSION (SUITE)

Mode de règlement : **Par virement.**

Tout versement en espèces est exclu.

Frais sur versements : 0 %

FISCALITÉ

Ce placement est un livret d'épargne aux avantages certains, notamment en ce qui concerne sa fiscalité. En effet, le Livret Natixis est un plan d'épargne entièrement défiscalisé, donc sans mauvaise surprise en ce qui concerne sa rémunération.

Exonérée, l'imposition de ce livret d'épargne, n'est pas seulement dispensée d'être citée dans la déclaration d'impôts sur le revenu. Ce livret est également exonéré entièrement de toutes formes de prélèvements sociaux.

L'épargnant touche systématiquement toute la somme indiquée sur son Livret Natixis S.A, y compris les intérêts. L'Etat ne récupère aucun prélèvement au passage, quelle que soit la partie de l'année. Contrairement à d'autres comptes bancaires liés à l'épargne, comme les PEA, les PEL ou encore les contrats d'assurance vie, le livret Natixis S.A ne connaît de prélèvements d'aucune sorte.

SUCCESSION

Le décès du souscripteur entraîne automatiquement la clôture du contrat d'investissement.

La première démarche dans le processus de succession est de déclarer le décès du défunt en présentant par e-mail, un certificat de décès. Le dossier sera ainsi envoyé au service succession chez Natixis S.A .

Sous un délai légal de 14 jours ouvrés, les ayants droits percevront le capital ainsi que les intérêts calculés au prorata (net d'imposition). Le capital du Livret Natixis S.A ne sera pas soumis aux droits de succession.

LIVRET D'ÉPARGNE

Veillez cocher ci-dessous le programme d'investissement que vous souhaitez :

Argent Bronze Or Platine

Livret	À partir de	Capital garanti	Taux Fixe	Disponibilité des fonds	Espace en ligne	Frais de gestion	Droit d'entrée
ARGENT	5000,00 €	Oui	4,30 %	Oui	Oui	Non	Non
BRONZE	20 000,00 €	Oui	4,60 %	Oui	Oui	Non	Non
OR	50 000,00 €	Oui	5,00 %	Oui	Oui	Non	Non
PLATINE	80 000,00 €	Oui	5,28 %	Oui	Oui	Non	Non

Veillez cocher ci-dessous le mode de versement des intérêts que vous souhaitez :

Mensuel Trimestriel Semestriel Annuel

Paraphe

Merci de bien vouloir apposer votre signature dans le cadre ci-dessous. Le souscripteur reconnaît :

- Avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des conditions générales du présent Bulletin d'adhésion. Déclare :
- Que les renseignements portés sur ce présent Bulletin d'adhésion sont sincères, véritables et conformes à la réalité.
- Avoir expliqué à chacune des personnes dont les données personnelles ont été communiquées dans le présent contrat d'investissement, la raison de la transmission de ces données ainsi que l'utilisation qui pourra en être faite et déclare que chacune de ces personnes a donné son accord. Certifie sur l'honneur :
- **Que sa résidence fiscale ou son lieu de résidence habituel est en Europe. - Que les sommes qui sont ou seront versées par ses soins au titre de ce contrat n'ont pas d'origine délictueuse au sens des articles L.561- 1 et suivants du Code monétaire et financier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code pénal et 415 du Code des douanes, relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et déclare être pleinement informé du fait que Natixis S.A est soumis, en sa qualité d'organisme financier, aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et notamment à une obligation de déclaration en cas de soupçon auprès du service TRACFIN.**
- **Données personnelles de l'Adhérent**

J'accepte de recevoir par tout moyen de contact notamment par téléphone ou par voie électronique, de la part du Groupe Natixis des informations et offres commerciales concernant des produits d'assurances et produits ou services accessoires.

Fait le : / / A : _____

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Signature du conseiller financier

Nom et prénom du conseiller financier : _____

Numéro d'agence : _____

Numéro sociétaire: _____

Numéro de contrat : _____

Paraphe

CONDITIONS GÉNÉRALES

Un compte épargne réglementé de droit français. Le Livret Natixis S.A est un compte à terme qui garantit un capital ainsi qu'un taux d'intérêt.

Pour souscrire au Livret Natixis S.A, vous devez remplir et signer ce bulletin de d'adhésion.

Ce contrat d'investissement précise la durée du placement, les garanties, le mode de versement des intérêts, le fonctionnement du compte ainsi que le taux de rendement qui s'applique.

La date d'ouverture de ce contrat d'investissement correspond à la date de réception des fonds du client sur le compte bancaire du cabinet d'audit et commissariat aux comptes, chargé de vérifier l'origine des fonds.

Par dossier complet, il faut entendre l'ensemble des exigences documentaires, informatives et préalables à l'acceptation et l'établissement du contrat telles qu'elles sont requises par la législation et la réglementation relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

La durée de ce contrat d'investissement est de 12 mois.

Ce contrat est renouvelable pendant 5 ans, tout en gardant les mêmes garanties, ainsi que son taux de rendement (après 5 ans, le taux de rendement est réévalué à la hausse ou à la baisse). Chez Natixis S.A, le souscripteur peut détenir plusieurs contrats d'investissement en simultané.

Les capitaux engagés chez Natixis S.A sont garantis par le FGDR, à hauteur de 100.000€ par client et par contrat. Il n'existe aucun risque de perte en capital sur l'Épargne Natixis S.A.

En cas de faillite d'un établissement bancaire ou d'un groupe financier, c'est le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), institution de droit privée créée en 1999 et gérée par les banques partenaires aux fonds, qui est chargée de dédommager les souscripteurs à la demande de l'instance de régulation du secteur financier l'ACPR. La mission du FGDR consiste à protéger et à indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou financier.

Le taux de rendement de ce livret d'épargne est un taux garanti, fixe et net d'imposition. L'imposition sur les plus-values est prélevée à la source, par conséquent, Natixis S.A régularise aux autorités financières françaises, l'imposition de cette épargne. Les intérêts produits par les sommes déposées sur ce produit d'investissement sont exonérés de CSG et CRDS.

Ces bénéficiaires ne subissent pas de double imposition, donc ces derniers ne sont pas à inscrire dans la déclaration d'imposition.

À chaque déclaration d'imposition, Natixis S.A transmet par e-mail, un feuillet financier aux autorités financières françaises afin de régulariser l'imposition de ce contrat d'investissement. Les frais de gestion de compte de l'épargne Natixis S.A sont déjà inclus et calculés sur le taux de rendement.

Le retrait partiel (sans frais) est l'opération par laquelle le souscripteur obtient de Natixis S.A une partie de l'épargne constituée.

À tout moment, le souscripteur peut effectuer, sans frais, des retraits partiels, (un délai légal de 2 jours entre la demande de retrait et la réception des fonds auprès du souscripteur).

Le souscripteur a la possibilité de clôturer son épargne à tout moment. Après avoir demandé sur votre espace personnel en ligne, un retrait total des fonds, Natixis S.A possède un délai légal de 10 jours ouvrables avant que les fonds soient versés sur le compte bancaire du souscripteur (les intérêts seront calculés au prorata).

Le souscripteur peut clôturer son contrat d'investissement de plusieurs façons :

- Soit en adressant un courriel à votre conseiller Natixis S.A.
- Soit en effectuant un retrait total des fonds sur son espace personnel en ligne.

Au terme du contrat d'investissement, le souscripteur doit choisir entre deux options :

- Renouveler le contrat d'investissement avec les mêmes garanties, au même taux de rendement (pendant 5 ans).
- Récupérer la totalité de ses fonds (sans frais), dans le but de mettre un terme final à la collaboration avec Natixis S.A.

Natixis S.A met à la disposition du mandant un accès à une interface électronique permettant à ce dernier d'avoir accès, en temps réel, et à tout moment, aux informations suivantes :

- Information de marché.
- Positions ouvertes – Positions fermées et résultat opérationnel.
- Capacité d'investissement - Montant actuellement investi.
- Plus-value actuellement réalisable en cas de clôture - Balance totale.

Il est de la responsabilité du mandant de veiller à s'équiper d'un matériel informatique convenable et d'une connexion internet suffisante, afin de pouvoir jouir d'une expérience de visite la plus sereine possible. En outre, Natixis S.A adressera au mandant à la fin de chaque année, et à tout moment sur sa demande un rapport annuel d'activité faisant état de l'intégralité des positions qui auront été prises pour le compte du mandant, et fournissant des éléments analytiques de performance.

Pour être valables, les notifications destinées à Natixis S.A doivent être faites à l'adresse où se trouve son interlocuteur principal auprès Natixis S.A. Les notifications destinées au souscripteur sont valablement faites à l'adresse indiquée par celui-ci dans le contrat ou à l'adresse qu'il aurait notifiée ultérieurement à Natixis S.A.

Les contestations entre parties relatives à l'interprétation ou à l'exécution du contrat relèvent de la compétence des tribunaux français.

La loi applicable au contrat est la loi française. Les langues officielles utilisées pour la correspondance avec notre clientèle et juridiquement reconnues en cas de litige sont le français et l'anglais.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Natixis S.A, en raison des obligations mises à sa charge par les pouvoirs publics au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, peut être amenée à prendre toutes mesures, notamment le gel des avoirs, susceptibles de conduire à des retards ou à des refus d'exécution liés à ces obligations.

En application des articles L 312-4 à L 312-16 du Code Monétaire et Financier, les dépôts espèces et autres fonds remboursables sont couverts par le mécanisme de garantie géré par le Fonds de Garantie des dépôts et de résolution instituée par les pouvoirs publics, dans les conditions et selon les modalités définies par les textes en vigueur.

Conformément à l'article L 312-15 du Code monétaire et financier et à l'article 14 de l'Arrêté du 27 octobre 2015 relatif à la mise en oeuvre de la garantie des dépôts, Natixis S.A peut être amenée à transmettre, à la demande expresse du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, dans le cadre de la préparation ou de l'exécution de sa mission, des informations nominatives ou chiffrées concernant le client.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PROTECTION DES DÉPÔTS - Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution

Garantie des dépôts : indemnisation en moins de 7 jours:

- *Lorsque la faillite d'un établissement financier n'a pu être évitée, le FGDR indemnise les clients dans un délai maximum de 7 jours ouvrables et dans la limite de 100.000€ par client et par contrat d'investissement.*
- *En cas d'indemnisation, les titulaires de contrat d'investissement chez Natixis S.A, pour leur part n'ont aucune démarche à effectuer.*

Le FGDR les inviteront à se connecter sur une plateforme sécurisée d'indemnisation accessible depuis son site internet. Les clients doivent juste se mettre en état d'utiliser un compte bancaire dans un autre établissement que Natixis S.A pour y déposer l'indemnisation à recevoir.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INVESTISSEMENT

- **Votre bulletin de souscription complété, daté et signé.**
- **Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) indiquant le code IBAN et le SWIFT ou le BIC d'un compte ouvert à votre nom dans un établissement bancaire situé en France ou en Europe, pour vos futures opérations en ligne. Il pourra bien sûr être modifié à tout moment par notification écrite.**
- **La photocopie avec mentions lisibles et photographie reconnaissable d'une pièce d'identité en cours de validité: Une photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.**
- **La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphonie, quittance de loyer ou avis d'imposition sur le revenu).**

Les informations ci-dessous sont délivrées à l'attention du client par la société Natixis S.A, conformément aux dispositions des articles L520-1, R520-1et R520-2 du Code des assurances et à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF.

Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L341-3 du Code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.
Document contractuel.

Le Livret Natixis S.A est un produit d'épargne réglementé par ACPR, qui décide de son fonctionnement, de son taux, de son plafond, de la qualité des titulaires... et dont les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Le Livret Natixis S.A est un contrat de capitalisation dont l'assureur est NETIXIS, entreprise régie par le Code des assurances. Le document d'information clé du contrat contient les informations essentielles du contrat